



Séance du 02 juin 2014

L'an Deux Mil Quatorze, le deux juin à vingt heures, sur convocation adressée le vingt-sept mai, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis LAUNAY, Maire.

PRESENTS :

MMES KIERS PERRAULT – LIBERGE – ZEPHIR – CHAPELLIÈRE – MENARD MORIN – LE SERGENT
MM. SCORNET – NOE – BERARD – COCHEREL – CHOMARD – LIVET – LECHAT
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT (E) (S) EXCUSE (E):

Mme OUTIN a donné procuration à M. Laurent NOE
Mme GOUPIL Catherine

ABSENT (E)

MM MARTIN - DESCURES

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent NOE

OBJET : Rythmes scolaires : expérimentation ;

Vu le décret sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles n°2013-77 du 24 janvier 2013, JO du 26/01/2013,

Vu la généralisation à toutes les communes sur l'année scolaire 2014/2015 de l'offre des nouvelles activités périscolaires,

Vu la délibération du 18/03/2014 arrêtant l'organisation des rythmes scolaires, à la rentrée 2014,
Vu la publication du décret complémentaire sur l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires au JO du 08 mai 2014,

Vu les sondages réalisés par la collectivité, et les parents d'élèves,
Vu les réunions de concertation avec d'une part les parents d'élèves siégeant au Conseil d'école, et d'autre part les enseignants,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **émet** un avis défavorable à l'expérimentation des rythmes scolaires qui libérerait le vendredi après-midi,

- dit que pour autant, il respectera la décision du Conseil d'école qui sera prise le mardi 03 juin 2014, sur la même question,

- dit que l'expérimentation sera limitée dans un premier temps, à l'année scolaire 2014/2015.

OBJET : Lotissement de la Plaine du Longuet : décision modificative n°1 ;

Vu l'obligation de régler des dépenses inhérentes au lotissement de la Plaine du Longuet,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte les écritures budgétaires suivantes :**

- 1641 : **emprunt en euros** : + 174 735 €
- 66111 : **intérêts réglés à l'échéance** : + 16 257 €
- 6711 : **intérêts moratoires** : + 200 €
- 1641 : **recettes d'emprunt** : + 174 735 €
- 7015 : **vente de terrains** : + 16 457 €

OBJET : Espaces verts : lancement d'un appel d'offres ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés publics,

Considérant que le service technique dans le cadre de ses activités d'entretien des espaces verts a besoin d'une nouvelle tondeuse autoportée de gamme professionnelle,
Considérant la procédure de MAPA,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre toutes les formalités nécessaires à l'acquisition d'une tondeuse autoportée.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUS-DITS
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,


D. LAUNAY

